

BUREAU SYNDICAL
5 mai 2022

Salle multifonctions (siège de Mornac)
Compte-rendu

Étaient présents : M. BARBOT, M. BASTIER, Mme BELLE, M. BOISSON, M. BONNET (*jusqu'à 10h00*), M. BORIE, M. CRINE, M. DELAGE, Mme DERRAS, M. DESVERGNE, M. GATELLIER, M. GESSE, M. LAVILLE, M. PERONNET, M. PUYDOYEUX et M. VIGNAUD.

A donné procuration : M. BONNET à M. DELAGE.

Assistaient également à la réunion : Mmes BADIN, DAGANAUD (*jusqu'à 9h35*), LAFFAS et RENARD. MM. CHAMOULEAU, FILIPPI, GAUTRAUD et HUGUENOT pour Calitom.

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance à 9h00.

Les membres du bureau nomment Mme Pascale BELLE, secrétaire de séance.

Informations de M. le Président

- M. le Président a été convoqué au Tribunal d'Angoulême en qualité de témoin assisté pour l'affaire liée au décès accidentel de M. SARRATIA :
 - A l'issue de l'audition, Calitom n'a pas été mis en examen et conserve le statut de témoin assisté dans cette affaire.
- Calitom va adhérer à une nouvelle association « l'énergie de vos déchets », association réservée uniquement aux collectivités voulant défendre la valorisation énergétique.
- 3 recours au Tribunal administratif : commune d'Aunac et de Montemboeuf et, de M. Jean-Yves BEAU Maire de Moutonneau, à titre personnel sur la délibération relative au schéma directeur concernant le réseau des déchèteries.

1. Approbation du compte-rendu du 3 mars 2022

M. le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu.

Le compte-rendu n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité (16 voix).

2. Convention portant mise en œuvre d'une période de préparation au reclassement (P.P.R)

M. le Président laisse la parole à Mme DAGANAUD qui explique que désormais la réglementation institue une période de préparation au reclassement pour les fonctionnaires reconnus inaptes à toutes fonctions de leur grade. Elle leur permet d'élaborer et mettre en œuvre un projet professionnel en vue de leur changement de grade : bilan de compétences, formations, qualification... durant une période maximum d'un an. Les contenus et modalités de cette période font l'objet d'une convention entre l'agent, son employeur public, le CDG/CNFPT et autres partenaires.

Actuellement, plusieurs agents sont concernés mais seul un agent a accepté la P.P.R.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (16 voix), autorisent M. le Président à signer les conventions portant mise en œuvre d'une période de préparation au reclassement établies avec chaque agent pouvant y avoir droit.

3. Participation financière au festival Calito'Fest 2 – Le festival du réemploi by « J'agis pour réduire »

M. le Président laisse la parole à Mme LAFFAS qui explique que le Comité – 20 % propose pour la seconde édition un évènement départemental relatif à la prévention des déchets en collaboration avec les 3 services prévention de la Charente. Ce Calito'Fest 2 aura lieu sur le site d'Atrion du 23 au 25 juin 2022. Les 23 et 24 juin, les ateliers seront consacrés à tous les scolaires du département. Le 25 juin, cet évènement est ouvert à tous les publics.

Les objectifs de cette manifestation sont multiples et porteurs de sens :

- Sensibiliser les charentais sur les enjeux environnementaux et la gestion des déchets ;
- Faire découvrir de manière ludique et divertissante des gestes simples, et des habitudes à prendre pour réduire au quotidien les déchets que l'on génère ;
- Faire connaître la solution Trizzy, afin que les habitants adoptent le réflexe de demander à Trizzy lorsqu'ils ont une question autour des déchets ;
- Communiquer et affirmer l'engagement de Calitom et des collectivités de GrandAngoulême et Grand Cognac sur le zéro déchet ;
- Favoriser et préserver le lien humain ;
- Fédérer des acteurs et partenaires autour d'un projet ambitieux et innovant porté par le territoire.

La participation financière est de 40 000 €.

Après réflexion, Mme BELLE, craint que le site internet fasse double emploi avec tous les outils de communication.

Mme BADIN répond qu'effectivement une page supplémentaire va être créée sur le site internet « J'agis pour réduire » pour présenter la vidéo de l'édition 2021 et le programme de l'édition 2022 et que ce poste de coût peut être économisé.

M. PERONNET rappelle que ce point était à l'ordre du jour du 3 mars et qu'il a été reporté à sa demande. Il est traité seulement aujourd'hui pour cause d'annulation du Bureau Syndical du mois d'avril, soit à quelques semaines de l'évènement. Il estime qu'un épisode a été oublié, celui qui consiste de décider en Bureau Syndical de l'intérêt d'avoir une manifestation annuelle sur la réduction des déchets en Charente.

Il est favorable à ce type de manifestation organisée en partenariat entre les différents services prévention charentais, dans l'esprit de ce qu'organisait précédemment Charente Nature avec la « Faites de la Récup » tous les 2 ans.

Il trouve que cette manifestation a été présentée de façon un peu trop ficelée par un prestataire privé en Comité -20% au mois de février.

Il a proposé, lors d'un rendez-vous avec M. LAVILLE et M. FILIPPI, de reporter cette édition et d'organiser par tous les acteurs qui œuvrent sur la prévention, en 2023, un festival sur les déchets charentais qui serait décliné tous les 2 ans.

Il pense donc s'opposer à la « subvention » de 40 000 € dévolue à des prestataires privés qui proposent cet évènement.

Mme BELLE lui répond qu'ils sont tous conscients qu'il est nécessaire de sensibiliser les Charentais à la prévention et au tri des déchets.

Elle rappelle que le 1^{er} Calito'Fest a été un succès, beaucoup de personnes ont fréquenté l'évènement et il y a eu un très bon retour. L'apport de Trizzy a permis d'aborder la réduction des déchets sous un autre angle.

Par ailleurs, elle n'est pas d'accord sur le fait que cette manifestation est « ficelée » dans la mesure où ce projet a été travaillé avec les services et tous les élus du Comité -20%.

Elle ne comprend pas pourquoi ils devraient s'y opposer. Le nom a été choisi de façon à ce que Calitom y apparaisse clairement montrant en cela une volonté politique. Ils ont vraiment besoin de monter en puissance sur la sensibilisation du tri des déchets car les 2 années de pandémie ont été néfastes.

M. GESSE précise que ce n'est pas une « subvention » mais bien une prestation de service.

M. PUYDOYEUX est très favorable à ce genre de manifestation. Plus on parlera de déchets et de prévention, plus cela permettra de décliner les actions avec la population de manière volontariste. Il apporte son complet soutien à cette animation ludique.

M. le Président répond, qu'en effet cette année, cet évènement est organisé via un prestataire privé, mais l'an prochain cette manifestation pourrait également être portée par une association, une autre structure, ou une autre entreprise.

En tant que communicant, il n'est pas d'accord sur une manifestation organisée tous les 2 ans. Pour avoir de la visibilité, il faut aussi de la périodicité, de la fréquence.

Il rappelle que le Comité -20% est constitué d'élus de toutes les collectivités. En outre, les techniciens des différents services prévention participent aux réunions. Tout est perfectible mais il souhaite que tous participent à cette manifestation. Si d'ici 2023, le Comité -20% trouve le moyen d'améliorer, de travailler différemment, d'être innovant, d'associer plus de partenaires, il y est bien sûr tout à fait favorable.

Il estime que la « Faites de la Récup » s'était essouffée et avait tendance à devenir de « l'entre soi », c'était toujours les mêmes organisateurs et les mêmes visiteurs. Avec Calito'Fest 1, il a vu qu'un nouveau public, beaucoup plus large, avait participé à l'évènement parce c'était innovant.

Il demande instamment que toutes les collectivités y participent. Le souhait d'avoir une démarche départementale est toujours présente. Il y a sans doute des freins avec certaines personnes, ou entre les désirs des uns et des autres mais c'est le Bureau Syndical qui est souverain.

Il demande aux services de Calitom, à Mme BELLE et à son équipe, ainsi qu'à GrandAngoulême de travailler ensemble et de viser l'intérêt général car seul l'intérêt général doit motiver les décisions. Il est donc favorable à une manifestation annuelle récurrente, visible et innovante.

Il souligne que le Bureau Syndical peut parfois ne pas être unanime, c'est normal, mais il faut rester soudés et parler d'une seule voix quand une décision est prise. S'ils ne parlent pas d'une seule voix, ils seront inaudibles et cela vaut pour tous les sujets.

Par ailleurs, il propose que les services de Calitom organisent une réunion, dans les meilleurs délais, avec le service des déchets ménagers de GrandAngoulême et de Grand Cognac, Mme BELLE, M. PUYDOYEUX, M. PERONNET et lui-même.

M. DELAGE n'est pas choqué de payer pour une manifestation qui fonctionne.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (15 pour et 1 abstention de M. PERONNET) émettent un avis favorable à la participation financière de Calitom au festival Calito'Fest 2.

4. Subventions 2022 proposées par les élus du Comité -20%

M. le Président laisse la parole à Mme LAFFAS qui rappelle que depuis plusieurs années les élus de Calitom accompagnent financièrement les associations charentaises ayant un objectif de réduction des

déchets sur le département via des subventions relevant du budget prévention des déchets de Calitom. A ce titre le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) accompagne les initiatives correspondant à un des 8 enjeux de celui-ci. Les subventions étudiées par les élus du Comité -20% correspondent à minima à une des 50 actions de ce programme.

Toute attribution d'une subvention sera accompagnée d'un temps de formation à la prévention des déchets et d'une visite du centre de tri. Ceci permettra à chaque membre des diverses associations de connaître l'activité de chaque service « prévention » sur le département. La présence des associations sera également requise, à titre gracieux, lors du Calito'fest 2 le 25 juin 2022 aux côtés des services « prévention » de Calitom, GrandAngoulême et Grand Cognac.

Nom de l'association	Montant demandé	Montant accordé par le Comité -20%
Les P'tits débrouillards	3 500 €	3 500 €
Les Jardins Respectueux	10 000 €	0 €
Charente Nature	65 000 €	30 000 €
Les Jardins d'Isis	25 000 €	12 500 €
Régalade	40 000 €	30 000 €
ARU Atelier 9	10 800 €	10 800 €
Les Jardiniers Charentais	4 000 €	4 000 €
Cyclofficine	3 000 €	3 000 €
Ah Toupie	4 000 €	4 000 €
ATLEB Pôle multiservices	2 000 €	1 000 €
ATLEB Pôle multiservices	2 000 €	0 €
La Maison des Valeurs	5 000 €	5 000 €
Le Comptoir des Lions	9 000 €	9 000 €
Le Vest'hier itinérant	4 000 €	4 000 €
Les Amis du Patrimoine	6 000 €	6 000 €
Ressourcerie de l'Oasis	30 000 €	0 €
Perennis	14 300 €	0 €
CEDIF	13 400 €	13 400 €
Crèche Cœur de Charente	8 500 €	8 500 €
Team spirit academy	1 230 €	0 €
Culottes menstruelles pour toutes	20 000 €	20 000 €
Les Compagnons du Végétal	65 000 €	7 000 €
Total	345 730 €	171 700 €

Mme BELLE précise que l'enveloppe budgétaire de 437 000 € est destinée aux demandes de subvention des associations mais également pour les demandes de subvention des particuliers pour les poules, poulaillers, textiles sanitaires, ... Pour 2021, le montant de ces subventions représente 57 000 €. Au vu du nombre de demandes déposées sur le site internet, ces subventions montent en puissance.

M. PUYDOYEUX rappelle que des conventions d'objectif avaient été signées avec 3 associations sur le mandat précédent et constate que les engagements pris par Calitom les années précédentes ne sont plus respectés par les décisions du Comité -20%. Il souhaite comprendre pour quelles raisons. Il s'oppose à ce que des engagements pris auparavant ne soient pas respectés.

Mme BELLE répond qu'au vu du contexte sanitaire, les associations n'ont pas pu remplir leurs obligations. Le Comité -20% a donc proposé de baisser la subvention cette année. Elle pourra, bien entendu, être revalorisée l'année prochaine en fonction de la reprise des activités des associations. Le Comité -20% a estimé qu'elles avaient bénéficié des subventions et qu'elles avaient gardé cet argent en réserve.

M. PUYDOYEUX demande si ces explications vont être apportées aux associations.

Mme BELLE répond que bien entendu. Il est prévu de les recevoir afin de leur expliquer.

M. PUYDOYEUX demande si cela est une remise en cause des engagements précédents.

Mme BELLE répond négativement.

M. CRINE voudrait avoir connaissance du budget global de chaque association afin de savoir quel taux représente la subvention par rapport au montant de leur budget.

Mme BELLE répond que le montant de la subvention est conditionné par rapport au projet de l'association et au budget de ce projet (et non de leur budget général). Le Comité -20% demande également aux associations d'étendre leur action aux territoires où il n'y a pas d'association. Le Comité -20% est très vigilant quant aux autres demandes de subventions auprès d'autres structures.

Bien qu'il fasse confiance au Comité -20%, M. CRINE souhaite avoir le budget général de chaque association afin de prendre une décision en toute sérénité.

M. FILIPPI répond qu'une fiche d'identification de chaque association sera mise en annexe (budget, champ d'action, le nombre de membres, le territoire concerné, ...).

M. BONNET adhère aux propos de M. PUYDOYEUX. Calitom a pris un engagement contractuel, il estime qu'il faudrait avoir une attitude différenciée avec les associations pour lesquelles le syndicat a passé un partenariat via une convention. Il estime qu'il aurait été opportun de les réunir afin de faire le point avec elles avant que le Comité -20% ne fasse cette proposition.

Le syndicat a passé des conventions de partenariat, il faut donc considérer ces associations comme des partenaires.

M. GESSE indique que dans les conventions d'objectif, il est nécessaire d'indiquer que si le projet n'est pas réalisé, la subvention ne sera pas versée.

M. FILIPPI dit qu'il sera également nécessaire d'engager un travail pour étudier l'intérêt de fonctionner avec des subventions sur certaines politiques. Il rappelle qu'à l'origine il y avait par exemple des subventions pour les animations scolaires, au fur et à mesure que cette action est devenue une politique intégrée du syndicat, ce sont des marchés de prestations qui ont été conclus avec les associations.

En fonction de l'action, de son ampleur et de la volonté politique, des subventionnements peuvent basculer vers de la prestation de service. Cela supposera un travail préalable, à mener par le Comité -20% et à valider par le Bureau Syndical pour s'interroger sur les projets qu'ils souhaitent mener et définir un besoin. C'est un préalable à la rédaction d'un marché de prestation.

Les subventions ont aussi un intérêt lorsqu'un projet naît du milieu associatif et qu'il peut rejoindre la politique définie par les élus. Il ne faut pas opposer l'un à l'autre mais garder en tête qu'ils ne recouvrent pas la même orientation.

Pour les conventions d'objectif, des avenants seront nécessaires pour acter une modification du financement et cela peut tout à fait se justifier par la non-atteinte des objectifs définis ensemble pour le partenariat. Une réunion avec les associations concernées sera organisée.

M. le Président rappelle que l'an dernier, les « Jardins Respectueux » n'ont pas eu de subvention car leur projet ne rentrait pas dans l'une des actions du PLPDMA. Ils demandaient une somme de 50 000 € sur 3 ans.

Cette année, leur projet répond à l'enjeu n°6 du PLPMA (réduction des végétaux). Or, le Comité -20% a décidé de ne pas subventionner. Il ne comprend donc pas cette position et souhaite que le Bureau Syndical décide ensemble d'une somme. Il rappelle qu'ils peuvent modifier les propositions du Comité -20%. Il faudra, bien entendu, expliquer pourquoi en retour aux élus et il compte sur Mme BELLE pour le faire. Il propose donc d'allouer la subvention à cette association.

Mme BELLE explique que le Comité -20% a décidé de ne pas octroyer de subvention aux Jardiniers Respectueux car leur projet porte sur un besoin ponctuel de ressources végétales pour amender le terrain qu'ils viennent d'acquérir. Le Comité -20% n'a pas validé leur demande car leur projet n'est pas pérenne.

M. CHAMOULEAU répond qu'une subvention en nature peut leur être proposée, à savoir la mise à disposition de déchets verts et de broyat.

M. le Président répond que c'est une bonne idée et propose donc de la mettre en œuvre ainsi qu'une subvention de 4 000 € sur les 10 000 € demandés par les Jardins Respectueux.

Concernant les Jardiniers Charentais, M. le Président informe le Bureau que le Président de l'association a été remercié. La subvention qui avait été suspendue n'a donc plus de raison de l'être, il propose donc d'octroyer la subvention de 4 000 € conformément à la décision du Comité -20%.

Concernant les 3 associations conventionnées (Charente Nature, Les Jardins d'Isis et Régalade), M. le Président estime que leur demande de subvention doit être sortie du tableau et traitée différemment.

Il propose de rencontrer les représentants de ces associations pour mesurer les objectifs atteints.

Il propose de verser 50% du montant de la subvention conventionnée et de verser les autres 50% en fonction de l'analyse des résultats obtenus par l'association.

Par ailleurs, il rappelle que les prestations doivent faire l'objet d'un marché public. Une réflexion devra être engagée sur la faisabilité d'une consultation en fonction du montant et du service rendu.

Mme BELLE indique que le Comité -20% a fait savoir que Calitom subventionne des associations alors qu'il arrive encore que des communes, voire des EPCI payent une prestation. Pourtant la subvention versée par Calitom est censée couvrir l'action.

M. le Président répond que c'est pour cela qu'il est important d'avoir une politique départementale et que la création du guichet unique devait éviter ce genre de situation.

Il faut obliger les associations à apposer la mention « J'agis pour réduire » sur leurs supports afin de montrer aux autres collectivités qu'elles sont déjà soutenues financièrement par Calitom.

M. FILIPPI répond que suite à une rencontre avec Mme BELLE, ils ont déjà évoqué la possibilité d'engager une tournée des territoires avec les membres du Comité -20% pour rencontrer les communes afin d'expliquer aux conseillers municipaux le rôle et les actions du Comité -20%, les subventions allouées notamment pour les particuliers et le fonctionnement du guichet unique.

Concernant les Compagnons du Végétal, Mme BELLE indique que suite à leur demande de subvention qui n'a pas convaincu les élus du Comité -20%, un de leur représentant est venu expliquer le projet de création d'un « biochar ». M. PROVOST, élu du Comité -20%, représentant le territoire des 4B, n'a pas été convaincu par les réponses apportées par l'association. Il s'est donc renseigné et a constaté que cette technique était déjà développée en France par des industriels et qu'un brevet avait été déposé. Elle propose donc de sursoir à la subvention de 7 000 € fléchée pour de la recherche afin de pouvoir en discuter avec le Comité -20%.

M. PUYDOYEUX rappelle que le Comité -20% à l'unanimité, à l'exception d'une réserve de M. PROVOST, a validé la subvention de 7 000 €. Il serait donc dommage que le Bureau Syndical remette en cause cette décision. Il est donc d'accord que cette demande repasse en Comité -20% puisqu'il y a un fait nouveau qui nécessite un nouveau débat.

M. le Président rappelle que ces subventions sont octroyées pour des projets et non pour le fonctionnement général des associations.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (16 voix) approuvent l'attribution des subventions comme suit :

Associations conventionnées par Calitom	Montant demandé	Montant validé
Charente Nature	65 000 €	32 500 €
Les Jardins d'Isis	25 000 €	12 500 €
Régalade	40 000 €	20 000 €
Total	130 000 €	65 000 €

Le Bureau Syndical décide de subventionner les associations conventionnées à hauteur de 50% du montant prévu dans la convention. La décision pour le versement des 50% restants est soumise à une rencontre avec ces associations afin de faire le point sur l'atteinte de leurs objectifs.

Association	Montant demandé	Montant approuvé par le Bureau Syndical
Les P'tits débrouillards	3 500 €	3 500 €
Les Jardins Respectueux	10 000 €	4 000 €
ARU Atelier 9	10 800 €	10 800 €
Les Jardiniers Charentais	4 000 €	4 000 €
Cyclofficine	3 000 €	3 000 €
Ah Toupie	4 000 €	4 000 €
ATLEB Pôle multiservices	2 000 €	1 000 €
ATLEB Pôle multiservices	2 000 €	0 €
La Maison des Valeurs	5 000 €	5 000 €
Le Comptoir des Lions	9 000 €	9 000 €
Le Vest'hier itinérant	4 000 €	4 000 €
Les Amis du Patrimoine	6 000 €	6 000 €
Ressourcerie de l'Oasis	30 000 €	0 €
Perennis	14 300 €	0 €
CEDIF	13 400 €	13 400 €
Team spirit academy	1 230 €	0 €
Les Compagnons du Végétal	65 000 €	Décision reportée
Total	187 230 €	67 700 €

Au vu de nouvelles informations, le Bureau Syndical décide de sursoir à la demande de subvention des Compagnons du Végétal afin que le Comité -20% puisse de nouveau l'étudier.

- approuvent la présence des associations durant le Calito'fest 2 ;
- approuvent le temps de formation à la prévention des déchets lié à l'attribution de la subvention.

5. Avancement des études et diagnostic archéologique de la déchèterie de Cognac

M. le Président laisse la parole à M. HUGUENOT qui explique que contrairement aux prescriptions du PLUI de Grand Cognac, le syndicat doit consulter la DRAC au titre de la présomption de découverte archéologique sur le site de la déchèterie actuelle de Cognac.

A la suite d'une rencontre avec un agent de la DRAC, il a été confirmé que Calitom est soumis, dans un premier temps à un diagnostic archéologique et éventuellement dans un second temps à des fouilles de sauvetage.

Il est donc proposé de lancer le diagnostic archéologique dès cette année de façon à connaître les contraintes. Cette opération décale le projet d'au moins 1 an. En effet, le diagnostic ne pourra avoir lieu, dans les meilleurs des cas, pas avant l'automne 2022.

Mme BELLE trouve cette situation complètement aberrante car des fouilles archéologiques ont déjà été réalisées en 1987.

M. le Président informe qu'il a arrêté la vente du terrain pressentie pour la construction d'une nouvelle déchèterie. Le diagnostic archéologique sera réalisé sur les 2 terrains.

M. HUGUENOT précise que la DRAC souhaite utiliser des méthodes modernes pour ce diagnostic afin de déterminer le lieu exact des cuves à vin.

La convention de l'INRAP a été reçue. Une discussion est engagée car l'INRAP demande de faire un diagnostic comme si le terrain était nu, ce qui n'est, bien entendu, pas le cas.

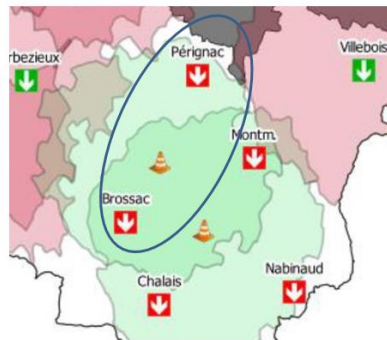
Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (16 voix), émettent un avis favorable à :

- la suspension du projet dans l'attente des résultats du diagnostic archéologique qui devraient être fournis au mieux en janvier 2023 ;
- la substitution de cette opération d'investissement inscrite au budget 2022 à l'opération de la déchèterie de Poullignac.

6. Lancement de la consultation pour les travaux de construction de la déchèterie de Poullignac

M. le Président laisse la parole à M. HUGUENOT qui présente le projet de construction de la déchèterie de Poullignac, en remplacement des déchèteries de Pérignac et Brossac :

ETUDE ENVIRONNEMENT & SOLUTIONS - 2021
Fermeture déchèteries Pérignac et de Brossac après création de la déchèterie de Poullignac 2023



OUVERTURE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BROSSAC						
PERIGNAC						
POULLIGNAC						

Classement	Déchèterie	Fréquentation	Tonnage
1	Château-bernard	100650	5788
2	Cognac	74313	5392
3	Jamac	61483	5278
4	Barbezieux	56895	3785
5	La Rocheboucauld*	47921	4671
6	Ruffec	34911	3043
7	Vars	34323	3486
8	Segonzac	33998	2684
9	Confolens	31927	2273
10	Puyréaux	31735	2293
11	Hiersac	29397	2185
12	Montbron	25097	1730
13	Chasseneuil	24145	1890
14	Chabanais	23191	2188
15	Roumazières	22583	1636
16	Chalais	19275	1790
17	Montmoreau	17617	1471
18	Villebois	17163	1583
19	Baignes	16825	1323
20	Villejeus	15810	1220
21	Aunac	13586	1124
22	Champagne-Mouton	12662	1029
23	Saint-Claud	12578	1090
24	Châteauneuf	12361	2263
25	Nabinaud	12307	1262
26	Pérignac	10347	1013
27	Villefagnan	9392	1194
28	Montembœuf	8270	806
29	Brossac	6830	804
	MOYENNE	18295	1677

↳ **Site de Pérignac construite sur une structure métallique devenue de plus en plus fragile qui demande des travaux annuellement pour traiter la corrosion :**

- Nombre de jours d'ouverture : 3,5 ;
- Nombre de visites par jour : 64 ;
- Nombre de visite par heure : 9,16 (Barbezieux : 26 visites/heure) ;
- Nombre de rotations par an : 248 bennes ;
- Nombre de rotation par jour : 1,36 benne.

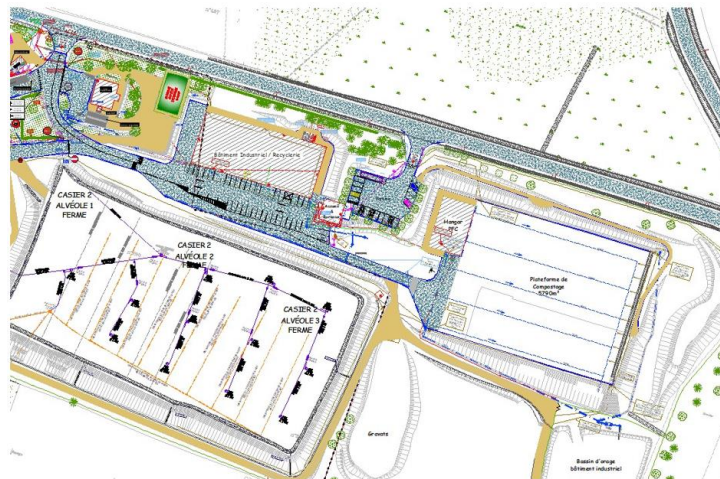
↳ **Site de Brossac, petite déchèterie qui ne permet pas de s'étendre :**

- Nombre de jours d'ouverture : 3 ;
- Nombre de visites par jour : 48 ;
- Nombre de visite par heure : 6,8 (Barbezieux : 26 visites/heure) ;
- Nombre de rotations par an : 193 bennes ;
- Nombre de rotation par jour : 1,23 benne.

↳ **Site de Poullignac**

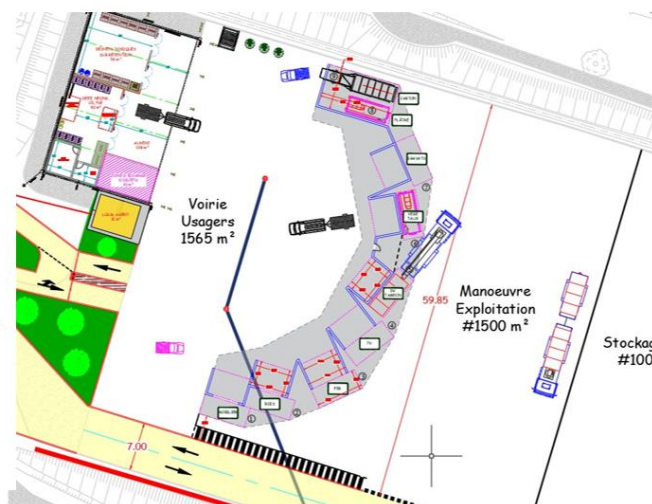
- Nombres de jours d'ouverture : 6 ;
- Nombre de visites par jour : 61 ;
- Nombre de visite par heure : 8,7 (Barbezieux : 26 visites/heure) ;
- Nombre de rotations par an : 440 bennes ;
- Nombre de rotation par jour : 1,41 benne ;
- Les bennes gravats seront stockées sur site dans l'installation de stockage de déchets inertes.

La déchèterie sera construite sur la plateforme de compostage de déchets verts qui est actuellement fermée :



↳ **Esquisse n°1 - filières en bennes par dépôts en cases au sol**

- Positionnement en demi cercle des cases
- Murets séparatifs en béton banché
Hauteur 2m
- 9 cases 4m de profondeur x 6m de largeur
- 720 m² de dalle béton
- Bennes positionnable par filière sans impact sur les autres
- Gestion remplissage mobilier par agents au sol - Risques chutes et accidents non négligeable
- Perception déchets au sol avec réduction impact du fait des orientations différentes des cases
- Dégradation des murets par chocs lors des remplissages
- Ruissellement EP souillés sur certaines filières



↳ Esquisse n°2 – filières en déchèterie à quais

- Zone de quais avec dénivelé de 2 m
- 9 quais avec murets
- Équipement de sécurité
 - 2 transbordeurs déchets verts
 - 1 gravats
- 370 m² de dalle béton
- 256 m² de murs banchés hauteur 2,6 à 3,1 m
- Bennes non visibles
- Zone usagers propres
- Réduction des coûts de gestion car pas besoin d'engin
- Coût d'investissement plus fort + 370 000 €



↳ Comparatif budgétaire entre les 2 esquisses

CREATION DECHETERIE	ESQUISSE 1	ESQUISSE 2
ETUDES / CT / CSPS	8 000.00 €	14 500.00 €
PREPARATION	10 700.00 €	20 950.00 €
DEMOLITION	17 820.00 €	27 170.00 €
TERRASSEMENT	59 116.00 €	254 725.00 €
VOIRIE	128 100.00 €	150 000.00 €
RESEAUX DIVERS	20 000.00 €	30 000.00 €
BASSIN EP	36 000.00 €	36 000.00 €
GROS ŒUVRE	166 845.00 €	236 440.00 €
ECLAIRAGE GENERAL	11 200.00 €	11 200.00 €
CLOTURE / PORTAILS	5 350.00 €	5 350.00 €
BÂTIMENTS	30 500.00 €	30 500.00 €
EQUIPEMENTS SECURITE QUAIS	55 500.00 €	104 100.00 €
SIGNALISATION COMMUNICATION	12 000.00 €	12 000.00 €
TOTAUX	561 131.00 €	932 935.00 €
		371 804.00 €
OPTION LOCAL AGENT	64 225.00 €	
OPTION TRANSBORDEURS AU SOL	130 000.00 €	
OPTION COUVERTURE CASES	312 200.00 €	

↳ Avantages et inconvénients entre les 2 esquisses

	ESQUISSE N°1 - DECHETERIE CASES AU SOL		ESQUISSE N°2 - DECHETERIE A QUAIS	
	Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
FILIERES BENNES	Cases au sol avec grande capacité d'entreposage # 20m ² Compacteur poste fixe à carton	Reprise des déchets quotidienne pour chargement des bennes par engin Exploitation QT	Quais propres avec déchets non visibles en bennes Remplissage des bennes par usagers en direct	
SECURITE	Déchets déposés au sol	Risques de récupération par usagers malveillants Zone accidentogène potentielle des cases avec déchets au sol	Quais sécurisés sur les filières à risques de chutes ou matériaux lourds et/ou volumineux	
QUALITE SERVICE	Sécurité des dépôts Modularité des cases	Perception de déchets au sol Impacts météorologiques sur déchets déposés au sol et ruissellement eaux pluviales	Sécurité des dépôts	Pas de modularité des quais hormis le quai tampon équipé d'un transbordeur
FINANCIER	Coût de fonctionnement maîtrisé par mutualisation des services et des équipements sur site	Surcoût de fonctionnement (consommation GNR 5 k€)		Investissement travaux plus onéreux (370 k€)

Au vu des services attendus et de la facilité d'exploitation, la commission s'est prononcée en faveur de l'esquisse n°2.

M. le Président indique qu'il faut que les usagers, en découvrant cette déchèterie, aient le sentiment de modernité, de facilité et de renouveau de l'outil. Cette déchèterie doit être la démonstration de la modernité d'une nouvelle déchèterie.

M. HUGUENOT précise que ces travaux seront décomposés en 6 lots :

- Lot n°1 « Terrassement, réseaux divers et voirie » ;
- Lot n°2 « Gros œuvre » ;
- Lot n°3 « Serrurerie » ;
- Lot n°4 « Electricité / éclairage » ;
- Lot n°5 « Clôtures » ;
- Lot n°6 « Signalisation communication ».

Le planning de la consultation est le suivant :

- Avis d'appel public à la concurrence : 29 juin 2022 ;
- Commission d'appel d'offres : 11 octobre 2022 ;
- Notification des marchés : 10 novembre 2022 ;
- Début d'exécution travaux : décembre 2022.

La déchèterie devrait être opérationnelle en septembre 2023.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (16 voix) approuvent le lancement de la consultation pour les travaux d'aménagement de la déchèterie de Poullignac selon une procédure adaptée ouverte.

7. Lancement d'une consultation pour les travaux pour l'amélioration des performances du procédé de tri à Atrion

M. le Président laisse la parole à M. HUGUENOT qui explique que suite à la décision de reporter la restructuration d'Atrion en 2025-2026 compte tenu de l'évolution réglementaire sur le tri des résines, il est proposé de lancer des travaux afin d'améliorer le processus de tri et notamment le captage des produits valorisables qui aujourd'hui partent pour partie dans les refus. Ces refus peuvent entraîner des gains en termes de soutien de Citéo et de vente de matériaux.

👉 **Deux solutions sont proposées :**

Solution 1 : mise en place d'un crible à étoile définant

L'objectif est uniquement le définage du flux passant des deux balistiques accueillant la fraction 110 mm - 350 mm issue du trommel.

Cette solution permet uniquement de séparer les fines sans améliorer le taux de captation mécanique des emballages plastiques.

Le montant des travaux a été estimé à 354 000 € HT incluant les modifications du fonctionnement du trieur optique n°7

Solution 2 : mise en place d'un crible 2 D / 3D

La mise en place d'un crible définant 2D/3D permet une séparation plus performante que la solution 1 sur la fraction 0 - 90 mm, et améliore fortement la captation des plastiques, notamment sur les petits flaconnages (PP, PS, PET barquettes). Il a également pour fonction de supprimer les fines.

De cette manière, les 3D (pots, barquettes, bouteilles et flacons) seront directement captés par le crible et se retrouveront dans le circuit des corps creux.

Le montant des travaux a été estimé à 598 000 € HT incluant les modifications du fonctionnement du trieur optique n°7.

L'objectif est de laisser les équipementiers faire des propositions par dialogue compétitif et de retenir une entreprise en fonction des gains financiers attendus sur les soutiens et de leurs engagements notamment par la qualité des refus.

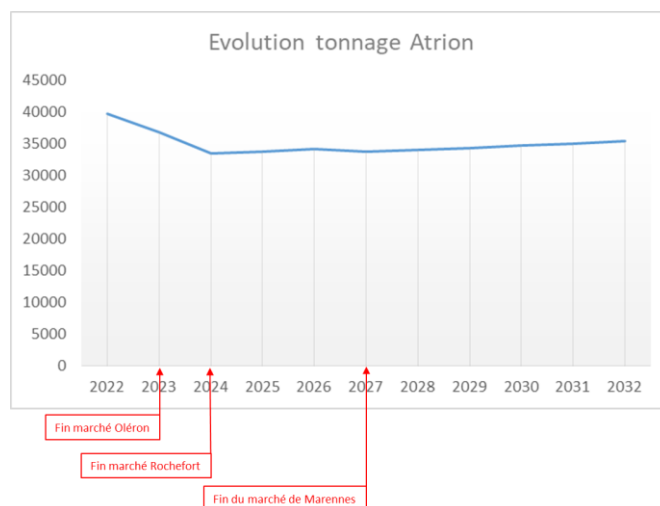
Le commencement des travaux est prévu début 2023. Le cahier des charges prévoit la réutilisation des machines dans le nouveau process qui sera modifié en 2025-2026.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (16 voix) approuvent le lancement de la consultation par une procédure adaptée restreinte par un dialogue compétitif.

8. Lancement d'une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration et la modernisation du centre de tri Atrion

M. le Président laisse la parole à M. HUGUENOT qui explique que la consultation a pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration et de modernisation de la chaîne de tri et de conditionnement du centre de la collecte sélective Atrion prévue au dernier trimestre 2025.

Evolution des tonnages attendus à Atrion jusqu'en 2032 :



Environ 35 000 tonnes de déchets de collecte sélective seront triées par an à partir de 2024.

Il rappelle que le syndicat a répondu à un appel à projet de Citéo dont la réponse est attendue dans le courant de l'été 2022. Cet appel à projet permettrait de bénéficier d'une subvention de 900 000 €.

Le planning prévisionnel :

- Assistant de maîtrise d'ouvrage dès cette année ;
- Faire le dialogue compétitif avec les entreprises en 2024 ;
- Préparation des chantiers fin 2025, début 2026.

Le maître d'ouvrage sera chargé principalement de :

- réaliser un diagnostic de l'existant et de prendre en compte les études antérieures ;
- réaliser un diagnostic et d'évaluer les performances actuelles du centre de tri Atrion ;
- étudier les 2 scénarii avec un objectif de pouvoir conserver un maximum d'éléments existants à savoir que l'hypothèse 2 prend en compte l'arrivée éventuelle des déchets de la collecte sélective du SIMER) ;
- rédiger le dossier de consultation des entreprises avec notamment la rédaction d'un programme fonctionnel ;
- suivre les travaux pour la mise en place des nouveaux équipements ;

- assister Calitom pour la mise en service industrielle.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (16 voix) approuvent le lancement de la consultation par appel d'offres restreint.

9. Avenants avec les fournisseurs ESE France et PTL pour la prise en compte des augmentations du cours des matières premières

M. le Président présente des avenants afin de prendre en compte la hausse des matières premières dans le bordereau des prix pour les marchés de fourniture des colonnes enterrées, des bacs destinés à la collecte robotisée et des sacs plastiques.

L'incidence financière est de 26 451,32 € HT pour l'avenant n°2 à l'accord cadre n°AC-20-018 de fourniture et d'installation de colonnes enterrées – ESE France.

L'incidence financière est de 2 261,28 € HT pour l'avenant n°1 à l'accord cadre n°AC 20-026-03 relatif à la fourniture de bacs pour Calitom – lot n°3 : fourniture de bacs de 2 ou 4 roues destinés à la collecte robotisée.

L'incidence financière est de 32 000 € HT pour l'avenant n°2 au marché n°20-006 relatif à la fourniture de sacs pour la collecte sélective des emballages, journaux, magazines, déchets de foires et biodéchets.

Les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (16 voix) approuvent la signature des 3 avenants présentés ci-dessus.

10. Admission en non-valeur : budget principal

M. le Président explique que la paierie départementale propose deux états de produits en admission en non-valeur pour les montants suivants :

- Budget principal : créances minimales et divers : 445,56 € ;
- Budget principal : créances éteintes : 1 409,08 €.

Les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (16 voix) approuvent l'admission en non-valeur des créances pour un montant de 1 854,64 € sur le budget principal.

11. Questions diverses

Aucune question n'est abordée.

12. Modification des cycles de travail en déchèteries

M. le Président laisse la parole à M. CHAMOULEAU qui explique que suite à l'étude sur le réseau des déchèteries, une des conséquences est l'évolution des cycles de travail pour les différents sites.

↳ Organisation actuel des cycles de travail

- Agents sur un rythme de 4,5 jours/semaine :
 - 34,47 heures/semaine qui nécessitent des jours supplémentaires ;
 - Aucun repos le week-end ;
- Agents sur un rythme de 5 jours par semaine :

- 38,3 heures/semaine qui permettent un repos vendredi – samedi – dimanche ou samedi-dimanche – lundi toutes les 5 semaines ;
- Horaires des agents de déchèteries :
 - 8h45 à 12h10 ;
 - 13h55 à 18h10.

↳ Conséquences des rythmes actuels

- Pas ou peu de week-end de repos ;
- Une vie privée impactée par le travail ;
- Demande formulée par des agents de pouvoir disposer de week-end en famille plus souvent (rajeunissement des effectifs).

↳ Des rythmes actuels liés aux horaires historiques des déchèteries

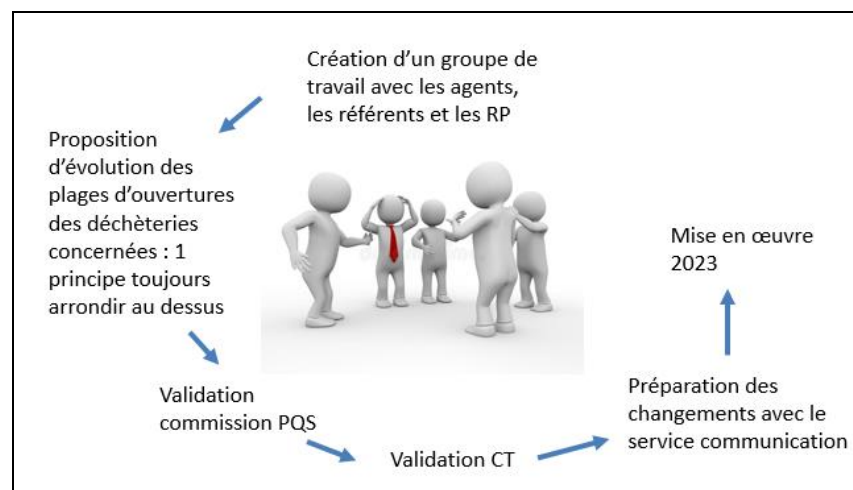
- 5 déchèteries ouvertes 3 ou 3,5 jours/semaine ;
 - 14 déchèteries ouvertes 4 ou 4,5 jours/semaine ;
 - 2 déchèteries ouvertes 5 jours/semaine ;
 - 8 déchèteries ouvertes 6 jours/semaine ;
 - 15 déchèteries ayant des demi-jours d'ouverture.
- 🕒 Demain 20 déchèteries ouvertes 6 jours semaines.

↳ Objectif de la démarche

- Suppression des demi-journées d'ouverture :
- Simplifier les horaires d'ouverture des déchèteries pour les usagers :
- Un service à l'utilisateur maintenu ou amélioré :
- Simplifier la planification pour les chefs d'équipes :
- Proposer aux agents des plannings plus lisibles :
- Supprimer les doublons d'agents inutiles :
- Diminuer les déplacements entre déchèteries (frais-risque routier) :
- Harmoniser les rythmes de travail entre agents :
- Permettre des repos de fin de semaine :
- Maitriser la masse salariale.

↳ Proposition de démarche

Suppression des demi-journées d'ouverture :



M. PERONNET indique qu'un vrai échange s'est tenu entre Calitom et GrandAngoulême. Au vu de l'obligation d'effectuer 1 607 heures de travail, les 7 déchèteries de GrandAngoulême seront ouvertes de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, 6 jours/semaine, soit une organisation du temps de travail de 38h15 par semaine, ce qui induit 19 jours de RTT.

M. BOISSON s'interroge sur le jour d'ouverture du dimanche pour la déchèterie de Cognac.

M. CHAMOULEAU répond que selon le schéma directeur concernant le réseau de déchèteries, rien ne change tant que les travaux de restructuration n'auront pas eu lieu.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

13. Vidéos de sensibilisation à la prévention en lien avec M. Benoît DELEPINE

M. le Président indique que l'idée est de trouver un autre moyen pour toucher le public. A l'occasion du Charentais de l'année, il a pu échanger avec M. Benoît DELEPINE. Un projet entre M. DELEPINE et Calitom a pu aboutir.

Il précise que le coût de ce partenariat est faible comparé aux tarifs d'autres vidéos.

Mme BADIN précise que M. DELEPINE partage la même vision que Calitom sur la prévention des déchets. A partir de cela, il a fait une proposition assez décalée qui apportera un autre regard sur le sujet.

Le projet porte sur différentes thématiques :

- Le compost ;
- Le stop pub ;
- L'eau du robinet ;
- Les emballages ;
- La réparation ;
- Vidéo de fin.

Le concept : M. Cagouille plutôt enclin à la surconsommation cherche par tous les moyens à perdre du poids avec l'appui du docteur Poubelle « orthodéchétiste ».

L'idée est donc de traiter ce sujet de façon moins institutionnelle avec une série de 6 vidéos mensuelles.

M. PUYDOYEUX souhaite connaître les supports de diffusion.


Mme BADIN répond que les vidéos seront essentiellement diffusées sur les réseaux sociaux.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h22.

Le prochain Bureau Syndical aura lieu le jeudi 2 juin 2022 à 9h00.

La Secrétaire de séance,


Pascale BELLE